

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 novembre 2020

## Rapport 2020 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées

Dans le contexte exceptionnel de pandémie liée à la Covid-19, l'Autorité des marchés financiers revient en détails sur la tenue des assemblées générales à huis clos. Elle analyse l'information publiée par les sociétés cotées sur les rémunérations des dirigeants avec un focus sur les rétributions variables et exceptionnelles. Pour la première fois cette année, le régulateur consacre des développements aux conseillers en vote.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

GOUVERNANCE

02 décembre 2021

L'AMF publie son rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées



RAPPORT / ÉTUDE

GOUVERNANCE

02 décembre 2021

Rapport 2021 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées



ARTICLE

GOUVERNANCE

21 juillet 2021

Les conseillers en vote



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02